



Cahier de recommandations pour la réalisation d'aménagements cyclables dans les espaces protégés

Nathalie Vicq-Thepot
DGALN

Bureau des sites et espaces
protégés



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDTL

Itinéraires et aménagements cyclables
8 novembre 2011

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Genèse du projet

- ❖ **Un constat lors des Rencontres de DRC 2009 à Annecy « Vélo, usages et environnement préservé » : la réalisation d'aménagements cyclables dans les espaces protégés est un vrai casse-tête !**
 - Un dialogue difficile maîtres d'ouvrage/ services de l'Etat
 - Mais aussi : des projets souvent insatisfaisants.

- ❖ **Une proposition lors de la table ronde :**
 - Analyser ensemble la situation
 - Faire des propositions.



Les étapes : de janvier à décembre 2010

- ❖ **D'abord un travail interne au ministère, avec :**
 - Les bureaux en charge du Littoral, de Natura 2000, des sites classés, de la planification
 - La mission MN3V.

- ❖ **Puis, une analyse de la situation et une recherche de bons et de mauvais exemples, notamment via les réseaux et l'état des lieux de l'AF3V en ligne.**

- ❖ **Et une journée collective de travail le 1er décembre 2010 pour :**
 - Faire le point sur la réglementation
 - Analyser ensemble quelques exemples
 - Examiner toutes les questions.



Les étapes : de janvier à octobre 2011

- ❖ **Choix de réaliser un cahier de recommandations, pour :**
 - Donner une idée de ce qui est souhaitable et de ce qui n'est pas possible
 - Répondre à la question : comment s'y prendre ?

- ❖ **Pour une triple cible :**
 - Les maîtres d'ouvrages
 - Les coordonnateurs territoriaux
 - Les services de l'Etat.

- ❖ **Avec pour objectif :**
 - Que les projets soient respectueux :
 - Des paysages
 - Des milieux naturels et de la biodiversité
 - Que l'instruction des projets se fasse dans de bonnes conditions.



Le cadre fixé

❖ Concilier les enjeux des espaces protégés et du développement durable :

- Beauté des paysages et du patrimoine
- Sauvegarde de la biodiversité, des habitats et des espèces
- Protection des 7000 km de littoral français
- Usage du vélo agréable permettant la découverte tranquille des territoires
- Déplacements alternatifs à la voiture, grâce à un réseau dense et continu d'itinéraires cyclables s'inscrivant dans les schémas national, régionaux et départementaux des VVV
- Tourisme diffus de découverte, permettant excursions ou itinérance
- Usages de loisirs compatibles avec usages agricoles et forestiers des chemins
- Entretien des aménagements à coût modéré et procédés durables.

❖ Aménagements et situations concernés :

- **Les aménagements cyclables quels qu'ils soient**
- **Les espaces protégés étudiés prioritairement :**
 - Espaces soumis à la loi littoral
 - Sites classés et inscrits
 - Sites Natura 2000.



La réalisation

❖ Structure du cahier

- Un corps de texte et des exemples (environ 50 pages)
- Des fiches réglementaires (id)

❖ Groupe de pilotage

- Bureaux des sites et espaces protégés
- Bureau Natura 2000
- Bureau du Littoral
- Bureau de la planification urbaine et rurale
- Paysagiste conseil de la DGALN
- CERTU - CETE
- Mission nationale Véloroutes et voies vertes (VVV)
- Ministère chargé du tourisme
- Office National des Forêts
- **Association Départements et Régions Cyclables (DRC)**
- Réseau des Grands Sites de France (lien autres réseaux d'espaces protégés).

❖ Validation

- Groupe de pilotage
- Réseau des Inspecteurs des sites
- 3 bureaux prioritairement concernés
- Service communication



Corps de texte / le contenu

➤ Volet réglementaire :

- générale,
- différents espaces protégés annoncés,
- autres cas passés en revue.

➤ Volet technique :

- Tracé
- Largeur
- Revêtement
- Insertion paysagère
- Signalisation et signalétique
- Mobilier
- Entretien

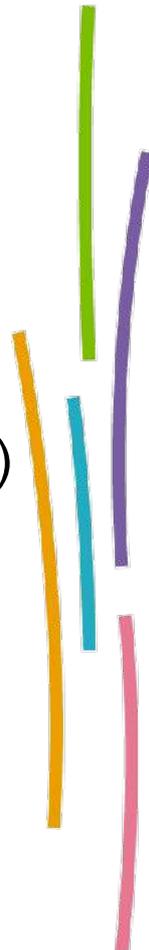
➤ Volet méthodologique :

- Projet global
- Etapes : comment s'y prendre dès l'amont ?
- Récap/points clefs



Les exemples choisis :

- Un réseau de voies cyclables dans le Grand site du Marais poitevin
- Une véloroute européenne, la Loire à Vélo (région Centre, dpt Loiret)
- Une Voie verte sur une ancienne voie ferrée, la Voie verte ornaise
- Un itinéraire le long d'une voie d'eau, le canal d'Ille et Rance
- Deux sections de la voie cyclable littorale de Vendée



Les fiches réglementaires :

- **Sites classés et inscrits**
- **Sites Natura 2000**
- **Espaces protégés du littoral**
- **Autres espaces protégés ou à statut particulier**
- **Etude d'impact**
- **Loi sur l'eau**















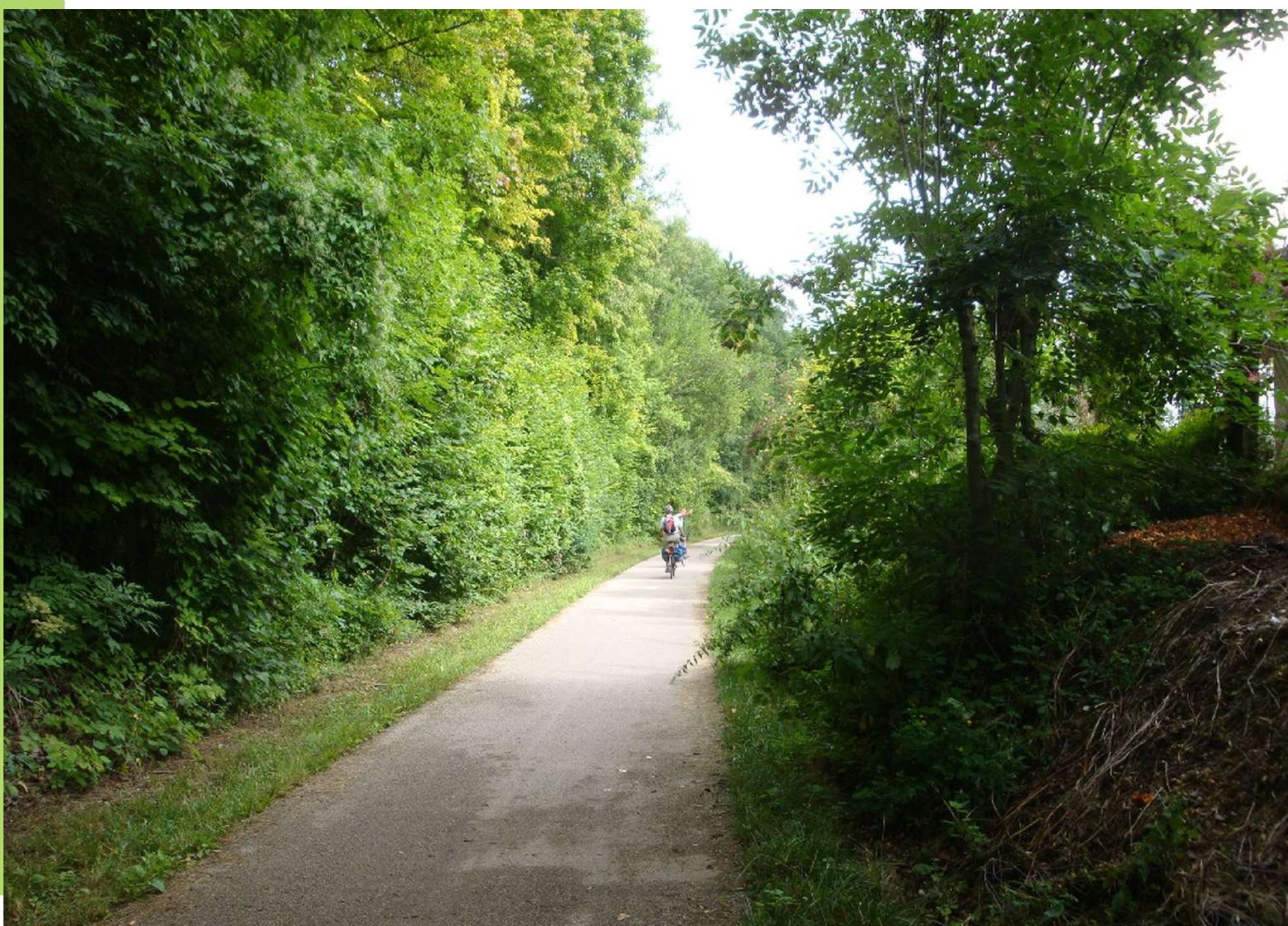




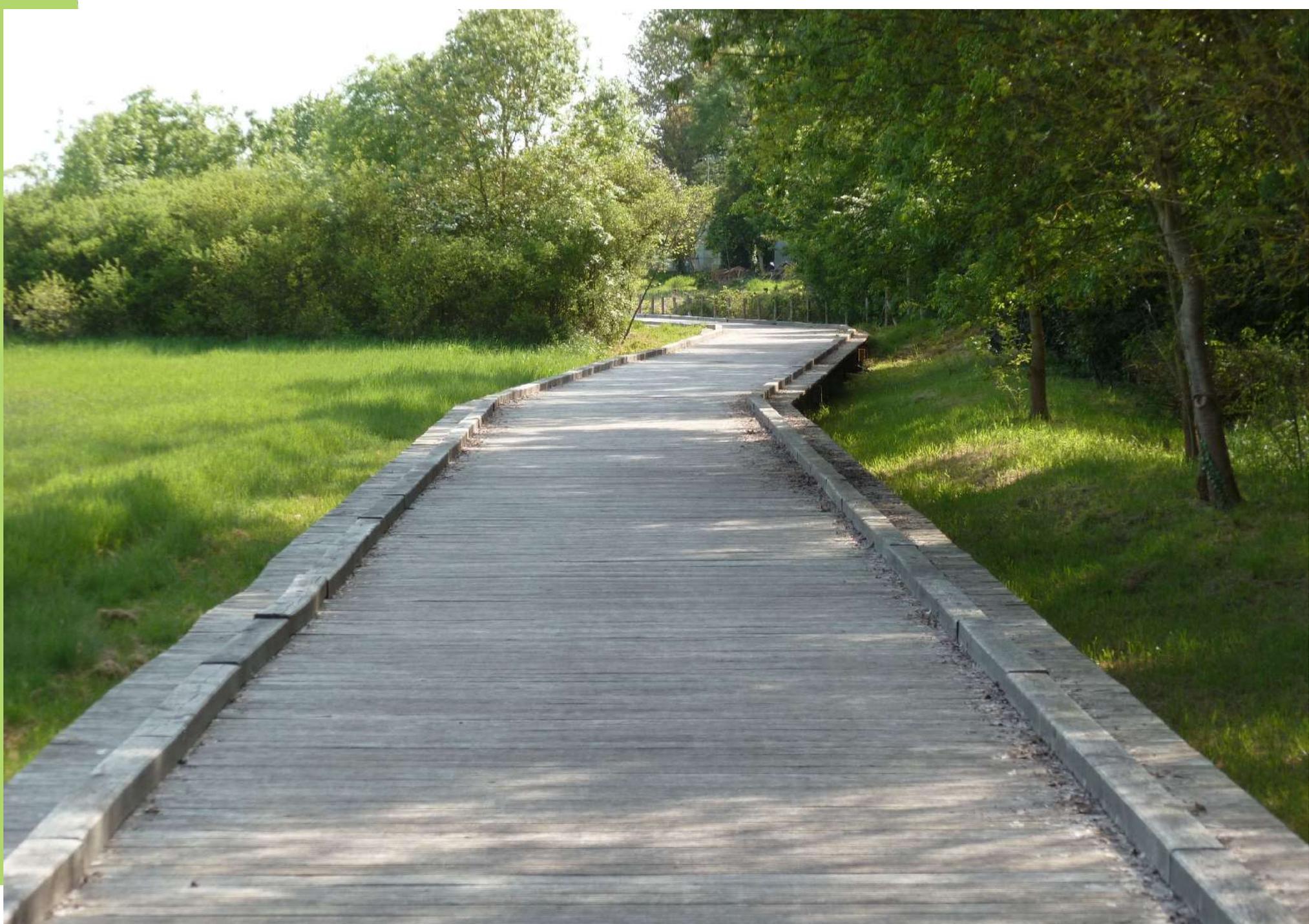












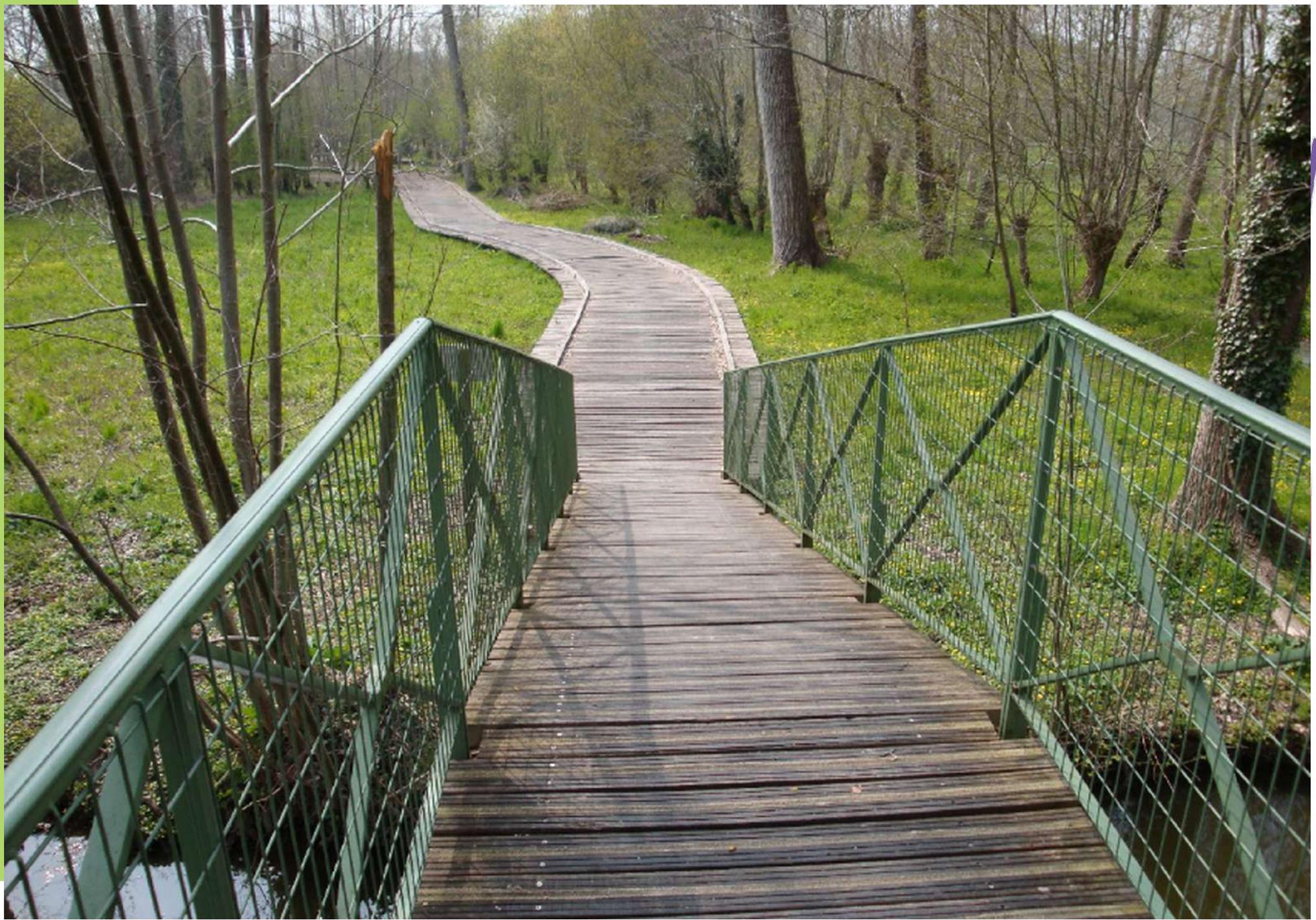






























CÉDEZ LE
PASSAGE



 NOYELLES / M.

 Gare SNCF
Chemin de fer touristique













Merci de votre attention

Nathalie VICQ-THEPOT - MEDDTL

nathalie.vicq-thepot@developpement-durable.gouv.fr

